

Compte-rendu du Bureau Directeur

Lundi 21 Mai 2024 à 19H.

Siège du Comité

Présents : Michel AUDOUARD, Alain BANDRIER, Karel DUBOIS, Patrick GAUTIER, Geoffroy LEMBERT, Jean François NGOME, Thomas PERTUS, Philippe RAFFOUX, André TRUS, Jean Pierre TOURNIER et Mikaël VIRE.

Salariés : Pierre DAVID et Carole LACROIX

Début de la séance à 19H15

Ordre du Jour :

- 1- Les infos diverses.
- 2- Le point sur les Commissions.
 - Fin des championnats.
 - JDJ
 - Les finalités de la Coupe 17 Seniors.
- 3- Préparation pour l'AG des comptes-rendus de chaque commission.
- 4- Les questions diverses.

Infos du Président :

- Vidéo sur le déroulement des élections FFHB
 - ◆ Nouveauté : le vote des clubs représentera 50% des votes
 - ◆ Les élections du 21 au 25 Novembre 2024 par voix électronique.
 - ◆ <https://www.youtube.com/watch?v=yMRDDcBQQnU> à regarder.
- Compte-rendu de l'AG Fédérale à Lille :
 - Budget FFHB : 48 millions (9 millions en +)
 - Suivant les résultats des Jeux Olympiques, la FD estime une augmentation des licenciés entre 50 à 80 000 licenciés
 - Licence « volontaire » à 2 € n'a pas été acceptée donc proposition refusée.
 - RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) subvention possible si les clubs et Comités organisent leurs manifestations en relation avec les critères pour une planète nette. (exemple : verdissement de notre sport)
 - Augmentation de la part fédérale de 3% sur les licences.
 - Imposition de 3 licences mutations maximum par équipes.
- Une demande de prêt a été faite par le club de Royan St Georges pour son tournoi des écoles du 6/7 Juin. Le Comité possède 10 paires de « Quickfast ». Prêt sous réserve de les rapporter à La Rochelle pour la JDJ du Dimanche 9 Juin.

- Conventions : Terre Maritime Handball (Clubs Courçon et Surgères). Problème les noms des clubs ne sont pas dans l'intitulé. Patrick pose la question samedi au CA de Ligue pour voir si ce nom est possible.
 - ◆ Création pour les -15M ex Poitou Charentes, Surgères club porteur : avis favorable.
 - ◆ Renouvellement pour les +16 ans (PRDM) Surgères club porteur : avis favorable.
 - ◆ Renouvellement pour les -15F Courçon club porteur mais convention refusée car Courçon n'a pas de personnes diplômées au sein de son club. Donc Surgères devient le club porteur : avis favorable
 - ◆ Renouvellement pour les -17M, Surgères club porteur : avis favorable
 - ◆ Renouvellement pour les -18F, Surgères club porteur : avis favorable

- Conventions Haute Saintonge / Pons Gémozac s'arrêtent.

- Matches de l'équipe de France et de Suisse en -19M en Juillet à Oléron.
 - ◆ Un achat de 160 tee-shirts (100 en rouge et 60 en bleu ciel).

LES COMMISSIONS

Finances (Alain) :

Dettes des clubs : un club est en retard.

Tableau de bord : RAS

Mail du club de Saintes concernant la facture des mutations. Ils ont 7 mutations gratuites, alors pourquoi les facturer à 11 €uros au Comité.

Carole a trouvé le vote de l'AG en 2012 à AULNAY et les 11 €uros sont sur toutes les mutations même les gratuites.

Carole pose la question sur les péréquations km d'arbitrage et sportive : il faut faire une simulation pour les matches de Juin.

Ethique (André) :

Mémento, reprendre l'article sur les réseaux sociaux.

André se retire du Conseil d'Administration à la fin du mandat.

Sportive (Philippe) : les Finalités des Coupes 17 auront lieu le Samedi 8 Juin à PONS. L'ordre des matches :

14 H. 00 : FINALE DE LA CONSOLANTE : Seniors Féminines

ST HILAIRE / ST JEAN 2 (PRDF) - PONS / GÉMOZAC / HAUTE SAINTONGE (ERF)

- **Arbitres** : LAMIAU LUDOVIC / MAMBO HASSANE

16 H. 00 : FINALE DE LA CONSOLANTE : Seniors Masculins

COURCON / SURGERES (EDM) – AUNIS (PNM)

- **Arbitres** : BOUHOURS CLEMENT / DAZET PIERRE

Coupe 17 : CHALLENGE CHANTAL VETEAU

18 H. 00 : FINALE : Seniors Féminines

ROCHEFORT (PRDF) – ST XANDRE (ERF)

- **Arbitres** : CAILLAUD STEPHANIE / DE SOUSA FAURE STEPHANIE

Coupe 17 : CHALLENGE FERNAND LOUCHE

20 H. 00 : FINALE : Seniors Masculins

SURGÈRES / COURÇON (PRDM) - ROYAN ST GEORGES (HRM)

- **Arbitres** : AUBERT LASSARADE CHRISTIAN / BUDZYN ANTHONY

Statuts et Règlements (Georges) :

- CMCD : 4 clubs en rouge Aulnay – Matha – Montguyon et St Xandre.

Arbitrage (Jeff et Pierrot) :

Suite à la journée 100% Féminines nous allons avoir une dotation de la part de la FFHB.

Développement (Thomas et Pierrot) :

Challenges -11 ans le Dimanche 26 Mai 2024 à Tonnay-Charente.

Mercredi 29 Mai Hand à 4 UNSS à St Jean d'Angély.

La JDJ à La Rochelle le Dimanche 9 Juin.

Trésorerie (Jean Pierre) : Tout va bien

Discipline (Karel) : Pas de cas en ce moment, il n'y a pas plus de cas que l'an passé.

Sportive Inter-Départementaux -15 et -18 (Philippe, Mike et Pierrot) :

Deux propositions pour la saison prochaine sur les -15 ex Poitou-Charentes et pour les championnats -18F M avec les 3 autres Comités 16 / 79 / 86.

Suite au BD, il a été apporté des modifications en rouge de notre côté et en jaune pour les anomalies.

Règlement Interdep 15 ans

Mode de qualification :

Sur 3 dates maximum (chaque Comité choisit ses modalités de qualification)

Les équipes qualifiées sont à envoyer au comité gestionnaire du championnat (Comité 79) avant le 23 septembre (si regroupement temporaire ou convention, merci de préciser le club porteur et son numéro d'affiliation)

Début du championnat le week-end du 5/6 octobre 2024.

Gestion du championnat :

Un comité par saison en rotation. Pour saison 2024-2025 : Comité 79.

3 équipes qualifiées par département.

Le Comité gestionnaire, gère la partie *Gesthand* pour le championnat masculin et le championnat féminin avec une ouverture aux autres Comités. Le Comité gestionnaire ouvre l'accès des compétitions masculines et féminines aux autres comités en tant qu'observateurs dans *Gesthand*.

Le responsable de chaque COC se verra envoyer les anomalies de son comité qu'il devra vérifier et faire un retour au secrétariat du comité gestionnaire dans un délai de 15 jours maximum.

Aucune personne ne peut apparaître sur la feuille de match **si elle n'est pas qualifiée**.

Le club visiteur doit fournir un secrétaire licencié. En cas de manquement à cette règle, le club devra payer une amende de 10 euros. Le club recevant fournit un chronométreur licencié.

Pour toutes les rencontres des championnats régionaux

Chaque rencontre d'une compétition régionale doit bénéficier d'une table de marque chargée d'aider les juges-arbitres et les juges-délégués pendant le déroulement du match, composée d'un chronométreur et d'un secrétaire bénévoles, et au moins l'un des deux doit être majeur.

En compétition régionale un licencié de chaque club doit être inscrit sur la FDME comme « Chronométreur » (club recevant) et « Secrétaire » (club visiteur). Cependant un licencié titulaire d'une licence « pratiquante », « dirigeante » ou « loisir » dans une structure autre que le club recevant ou titulaire d'une licence blanche dans un autre club peut officier pour l'un des clubs.

En cas de non-respect sur une rencontre, le club fautif se verra appliquer une amende en lien avec le paragraphe ci-dessous.

La Commission d'Organisation des Compétitions se laisse le droit :

- D'autoriser trois (3) manquements sans pénalité financière pour les équipes en cas d'absence du secrétaire du club visiteur

Demande de report à saisir au plus tard jusqu'au **jeudi 20h** précédant le week-end initial si les 2 clubs sont d'accord. La nouvelle date sera validée dès le vendredi par le Comité gestionnaire de la compétition sinon au plus tard à J+8.

De plus faire un mail d'information aux 4 COC des 4 comités. ??? Les Comités reçoivent déjà les notifications des reports.

Années d'âge autorisées 2010-2011-2012 (pas de dérogation possible).

Les regroupements temporaires d'équipes sont autorisés ainsi que les conventions.

Partie sportive :

Technique :

L'officiel responsable présent sur le banc doit être titulaire au minimum d'un diplôme « ex-animateur de handball » ou du module « Entraîner les jeunes » en cours de validité ou être

inscrit à cette formation la saison en cours. 2 absences sont tolérées lors de la 1^{ère} phase (11 matchs) et 1 lors de la seconde phase (6 matchs).

En cas de non-respect de la règle, l'équipe sera sanctionnée d'un retrait d'un point par match.

Chaque club, lors de son engagement au Tournoi de Qualification, doit fournir la liste des officiels **sur le banc de touche**, responsables diplômés (ou en cours de formation) qui officieront pour la saison.

Formes de jeu préconisées :

- Première mi-temps : dispositif défensif étagé, système libre.
- 2eme mi-temps : dispositif et système défensifs libres.
- Défense individuelle « stricte » interdite sur l'ensemble du match.

Arbitrage

Les matchs doivent être arbitrés prioritairement par des Juges Arbitres nés entre 2009 et 2001 OU arbitre seniors validés l'année N.

Chaque club, lors de son engagement au Tournoi de Qualification, doit fournir la liste des Juges Arbitres qui officieront pour la saison.

Le club recevant **doit fournir** un accompagnateur d'arbitres lors de chaque rencontre (sauf désignation par le Comité). Toutefois, il est possible, en cas d'absence d'accompagnateur d'arbitres du club recevant, de proposer un accompagnateur du club visiteur (ou neutre).

Discipline :

La commission de discipline est instruite par le comité gestionnaire du championnat en présence d'un membre de la commission de discipline des 3 autres départements. Le comité gestionnaire décidera du lieu de l'éventuelle commission (la visioconférence est possible).

Les frais ou amendes seront perçus par chaque comité.

Tarif des engagements : à régler à son comité

Tarifs Championnat ID (autres) :

Les frais ou amendes seront perçus par chaque comité :

- Forfait isolé 50 euros
- Forfait général 150 euros
- Report (changement de week-end) 10 euros
- Match perdu par pénalité 10 euros
- Indemnité arbitrage 15 euros plus 0.33€ du km aller-retour **si désignation**
- Retard envoi feuille de match
 - Après **19h** le dimanche 10 euros
 - Au-delà du 3ème jour 60 euros
- Absence secrétaire de table FDME (match à l'extérieur) match U15 ID : 10 euros
- **Pas de péréquations kilométriques sportives et arbitrage**

- Michel estime que ce règlement pour des championnats qui restent inter-départementaux est trop sévère par ses impositions et qu'il est aberrant que des formes de jeu soient imposées. Karel pense qu'il n'est pas adapté aux « petits » clubs.

Règlement Interdep 18 ans

Mode de qualification :

Toutes les équipes U18 niveau départemental sont qualifiées pour la phase Interdépartementale.

Début du championnat : janvier 2025.

La 1^{ère} phase départementale doit être terminée au 22/12/2024.

Gestion du championnat :

Un comité par saison en rotation. Pour saison 2024-2025 : Comité 79.

Le Comité gestionnaire, gère la partie *Gesthand* pour le championnat masculin et le championnat féminin avec une ouverture aux autres Comités. Le Comité gestionnaire ouvre l'accès des compétitions masculines et féminines aux autres comités en tant qu'observateurs dans *Gesthand*.

Le responsable de chaque COC se verra envoyer les anomalies de son comité qu'il devra vérifier et faire un retour au secrétariat du comité gestionnaire dans un délai de 15 jours maximum.

Aucune personne ne peut apparaître sur la feuille de match si elle n'est pas qualifiée pour aucune fonction.

Le club visiteur doit fournir un secrétaire licencié. En cas de manquement à cette règle, le club devra payer une amende de 10 euros. Le club recevant fournit un chronométreur licencié.

Pour toutes les rencontres des championnats régionaux

Chaque rencontre d'une compétition régionale doit bénéficier d'une table de marque chargée d'aider les juges-arbitres et les juges-délégués pendant le déroulement du match, composée d'un chronométreur et d'un secrétaire bénévoles, et au moins l'un des deux doit être majeur.

En compétition régionale un licencié de chaque club doit être inscrit sur la FDME comme « Chronométreur » (club recevant) et « Secrétaire » (club visiteur). Cependant un licencié titulaire d'une licence « pratiquante », « dirigeante » ou « loisir » dans une structure autre que le club recevant ou titulaire d'une licence blanche dans un autre club peut officier pour l'un des clubs.

En cas de non-respect sur une rencontre, le club fautif se verra appliquer une amende en lien avec le paragraphe ci-dessous.

La Commission d'Organisation des Compétitions se laisse le droit :

- D'autoriser deux (2) manquements sans pénalité financière pour les équipes en cas d'absence du secrétaire du club visiteur

Le BD du Comité 17 n'est pas d'accord.

Demande de report à saisir au plus tard jusqu'au **jeudi 20h** précédant le week-end initial si les 2 clubs sont d'accord. La nouvelle date sera validée dès le vendredi par le Comité gestionnaire de la compétition sinon au plus tard à J+8.

De plus faire un mail d'information aux 4 COC des 4 comités. **Idem voir les -15ID**

Années d'âge autorisées 2007-2008-2009 (~~pas de dérogation possible~~).

Les regroupements temporaires d'équipes sont autorisés ainsi que les conventions.

Arbitrage

Désignations Comité.

Discipline :

La commission de discipline est instruite par le comité gestionnaire du championnat en présence d'un membre de la commission de discipline des 3 autres départements. Le comité gestionnaire décidera du lieu de l'éventuelle commission (la visioconférence est possible).

Les frais ou amendes seront perçus par chaque comité.

Tarif des engagements : à régler à son comité

Tarifs Championnat ID (autres) :

Les frais ou amendes seront perçus par chaque comité :

- Forfait isolé 50 euros
- Forfait général 150 euros
- Report (changement de week-end) 10 euros
- Match perdu par pénalité 10 euros
- Indemnité arbitrage 15 euros plus 0.33€ du km aller-retour
- Retard envoi feuille de match
 - Après 19h le dimanche 10 euros
 - Au-delà du 3ème jour 60 euros
- Absence secrétaire de table FDME (match à l'extérieur) match U18 ID : 10 euros
- **Pas de péréquations kilométriques sportives et arbitrage**

Le BD prend fin à 23h.

André Trus offre le champagne pour son dernier BD.

Repas.

Alain BANDRIER et André TRUS
Secrétaires de séance

Patrick GAUTIER
Président

Les statistiques au 21/05/2024 qualifiés	BABY HAND	BLANCHE DIRIGEANTE	BLANCHE JOUEURS	DIRIGEANT	HAND ENSEMBLE	HANDFIT	JOUEUR -12 ANS	JOUEUR +16 ANS	JOUEUR 12/16 ANS	LOISIR	2023/2024 21/05/2024 PAR CLUBS	2022/2023 21/05/2023	
ATLANTIQUE SEUDRE		1		9			23	49	37	8	127	168	-41
AULNAY	2			3			13	21	3		42	25	17
AUNIS	8	3		34			108	91	137	19	400	386	14
COURCON	6			20			40	17	56	15	154	173	-19
DOMPIERRE				2						18	20	17	3
HTE SAINTONGE	6			8			22	35	34		105	130	-25
MATHA	12			12			36	17	35		112	111	1
MONTGUYON				4			1	25	2	1	33	53	-20
OLERON	13			24			62	54	70		223	208	15
PONS / GEMOZAC	14			16	5	9	53	61	61	4	223	195	28
RE	5			7	13		27	59	5		116	113	3
ROCHEFORT	6			21			71	69	86	15	268	221	47
ROYAN ST GEORGES	20			25	24		94	64	71		298	200	98
SAINTES	25	1		39			90	70	80	13	318	299	19
ST HILAIRE / ST JEAN	11			17			34	65	49	8	184	176	8
ST XANDRE				17			63	82	67	24	253	260	-7
SURGERES	7			21	13	40	71	40	51	12	255	229	26
TONNAY-CHARENTE	7			9			30	37	39		122	132	-10
CD 17 HANDBALL				11							11	10	1
TOTAUX 2023/2024 PAR CATEGORIES	142	5	0	299	55	49	838	856	883	137	3264	3106	158
CI-DESSOUS LA TOTALITE DES LICENCES AU 31 MAI 2023													
TOTAUX 2022/2023 PAR CATEGORIES	151	8	1	266	47	32	790	883	818	112		3108	
Statistique au 21/05/2024													
Statistique au 21/05/2023													
	F	M					F	M					
BABY HAND	58	84	142				46	104	150				
BLANCHE DIRIGEANTE	1	4	5				1	7	8				
BLANCHE JOUEURS			0					1	1				
DIRIGEANT	124	175	299				97	169	266				
HANDESEMBLE	25	30	55				17	30	47				
HANDFIT	45	4	49				30	2	32				
JOUEUR -12 ANS	277	561	838				235	554	789				
JOUEUR +16 ANS	318	538	856				322	561	883				
JOUEUR 12/16 ANS	333	550	883				286	532	818				
LOISIR	36	101	137				27	85	112				
	1217	2047	3264				1061	2045	3106				